

FEDERATION D'ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DU GOLFE DU MORBIHAN. FAPEGM

Bodad kevredigezhioù difennadeg endro ar Mor-Bihan

agrée au titre de la protection de l'environnement

57 rue Cliscouet 56000 Vannes

blog : <http://environnement-golfe-morbihan.fapegm.blogspot.com>

Présentation du 10^e programme 2013-2018 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
Le 11 avril 2013 à Vannes
Thème : « Quelles actions pour le Littoral »

Etat écologique des cours d'eau : 30% seulement sont en bon état ; objectif de 2/3 en 2015 en ciblant les causes d'altération des masses d'eau notamment l'hydromorphologie (pour 70%) et la pollution des pluies. **La qualité écologique** de la masse d'eau côtière ou de transition (les rivières) est classée en 7 catégories : Très Bonne, Bonne, Moyenne, Médiocre, Mauvaise, inconnue. **La qualité chimique** est soit bonne soit mauvaise.

Golfe du Morbihan : la qualité de la masse d'eau côtière est qualifiée de **moyenne** notamment au niveau biologique (très bonne en matière d'hydromorphologie) et bonne au niveau chimique

Baie de Vilaine (côte) : la qualité de la masse d'eau côtière est qualifiée de **médiocre** notamment au niveau biologique et bonne au niveau chimique

Baie de Quiberon : la qualité de la masse d'eau côtière est qualifiée de **bonne** notamment au niveau biologique et bonne au niveau chimique

Baie d'Étel : la qualité de la masse d'eau côtière est qualifiée de **bonne** voir très bonne en matière d'hydromorphologie et de physico-chimie et bonne au niveau chimique

Ria d'Étel : la qualité de la masse d'eau de transition est qualifiée de **médiocre** notamment au niveau biologique (très bonne en matière d'hydromorphologie) et bonne au niveau chimique

Rivière de Crach : la qualité de la masse d'eau de transition est qualifiée de **bonne** notamment au niveau biologique (très bonne en matière d'hydromorphologie) et bonne au niveau chimique

Rivière d'Auray : la qualité de la masse d'eau de transition est qualifiée de **bonne** notamment au niveau biologique (très bonne en matière d'hydromorphologie) et bonne au niveau chimique

Rivière de Vannes : la qualité de la masse d'eau de transition est qualifiée de **médiocre** notamment au niveau biologique (très bonne en matière d'hydromorphologie) et bonne au niveau chimique

Rivière de Noyal : la qualité d'ensemble de la masse d'eau de transition est qualifiée de **très bonne**

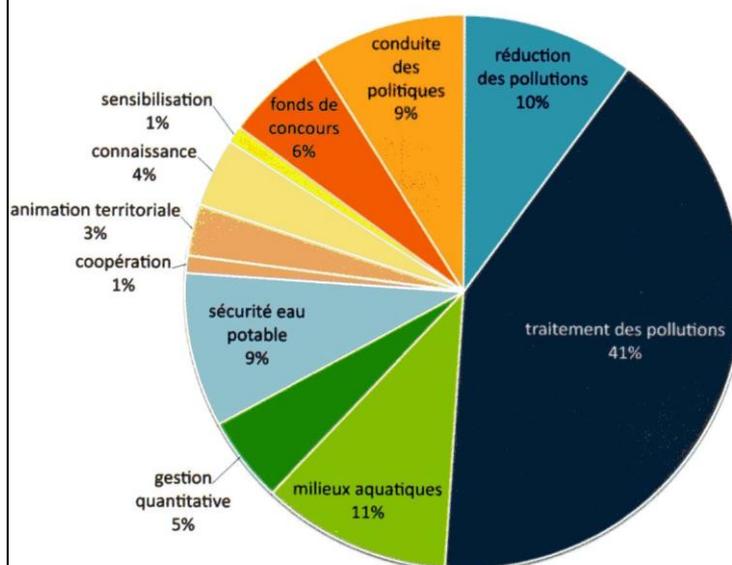
Rivière de Pénerf : la qualité de la masse d'eau de transition est qualifiée de **bonne** notamment au niveau biologique (très bonne en matière d'hydromorphologie) et bonne au niveau chimique

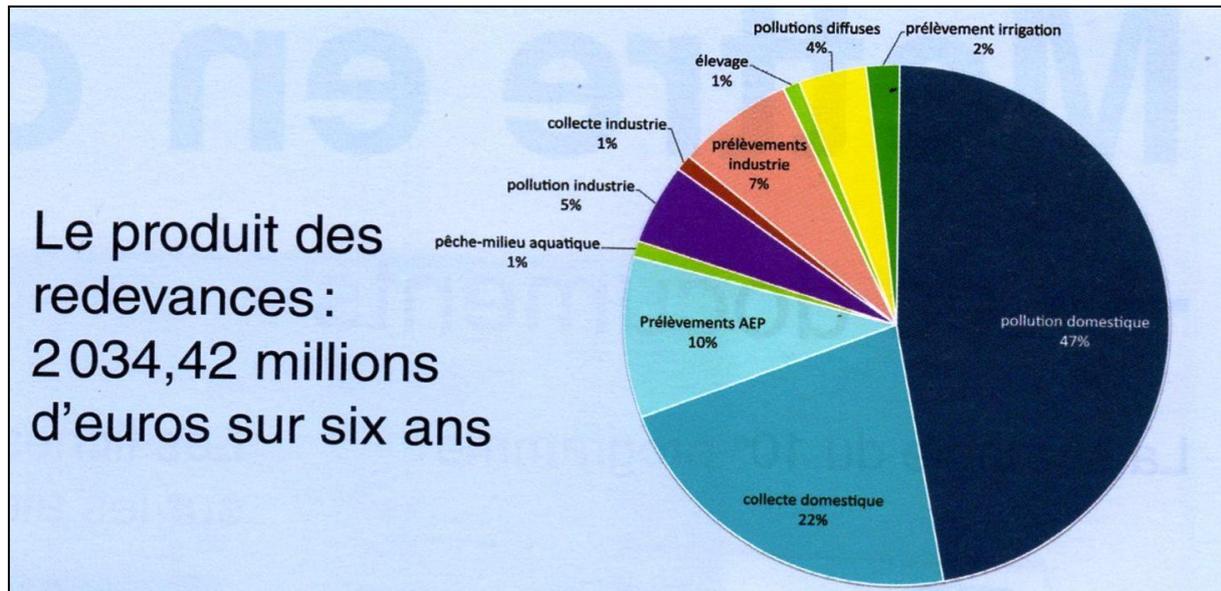
La Vilaine : la qualité de la masse d'eau de transition est qualifiée de **bonne** notamment au niveau biologique (bonne seulement en matière d'hydromorphologie mais très bonne par contre au niveau biologique) et bonne au niveau chimique

Le 10^è programme c'est 2,45 milliards d'€ d'engagements par l'attribution de subventions qui peuvent couvrir entre 35 et 70% des investissements suivant la nature des projets ou d'avances remboursables.

Les prévisions d'engagement 2013-2018

	en millions d'euros
la qualité des eaux : réduire les sources de pollution	248,5
la qualité des eaux : traiter les pollutions	1 026,0
la qualité des milieux aquatiques	283,0
la gestion quantitative de la ressource, l'adaptation au changement climatique	114,0
la sécurité de la distribution et la qualité de l'eau pour la consommation humaine	212,4
l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les pays en développement	16,5
les inondations	2,0
l'approche territoriale et le partenariat avec les grandes collectivités	75,5
la connaissance du domaine de l'eau et des milieux aquatiques	90,6
l'information et la sensibilisation	19,0
fonds de concours (Onema, établissement Marais poitevin)	138,3
conduite des politiques	230,0
Total	2 455,8





Une forte injustice dans la répartition du paiement de la redevance (79% par la pollution domestique, 1% par l'élevage !) Donc pas d'application de la règle « pollueurs-payeurs »

La zone côtière est soumise à de nombreuses réglementations : SDAGE, directive baignade, paquet hygiène, directive inondations, DCE, DCSMM ; et est **marquée par de multiples usages**. Le littoral est un lieu de rencontre entre la terre et la mer qui nécessite de créer un lien entre la masse d'eau côtière et le bassin versant associé.

Le 10^e programme va permettre de passer d'une logique d'usages (ex. baignade, conchylicultures, ports...) à une logique d'enjeux au nombre de 6 :

1) La restauration de la qualité microbiologique des eaux estuariennes et côtières

Nécessité de concilier les usages et le développement durable du territoire

En cas de détection de problèmes bactériologiques, nécessité d'une prise de conscience et d'une mobilisation générale des élus avec une approche globale à l'échelle du bassin versant.(enjeu de gouvernance)

Plusieurs origines possibles : novovirus (contamination diffuse d'origine humaine), eaux claires parasites (eaux pluviales, dysfonctionnement des STEP, mauvais raccordements) beaucoup d'assainissements non collectifs(ANC) non conformes (50%)

L'agence de l'eau ne répond qu'à des demandes des opérateurs.

L'exemple présenté, de la communauté de communes entourant Paimpol a semblé particulièrement exemplaire.

Avec 5000 ha de parcs, la baie de Paimpol est l'un des premiers sites ostréicoles de France. Le tourisme, les baignades sont des activités importantes de la Communauté de Communes de Paimpol-Goëlo (CCPG).

En 1999 et en 2007, deux épidémies d'hépatite A ont eu pour origine les coquillages de la baie. La dernière avec 130 cas a été particulièrement importante pour la France.

Ifremer, sur une année complète, a effectué plus de 2000 analyses, 39 exutoires sur 62 débouchant dans la baie sont pollués par les germes fécaux, les virus vecteurs de l'hépatite A et les neuro-virus de la gastro-entérite. Les causes sont identifiées, des réseaux non étanches, des branchements non conformes provoquant des débordements en cas de fortes pluies, des

stations d'épuration peu adaptées aux pollutions bactériennes, un dysfonctionnement des services d'assainissement collectifs et non collectifs.

Jusqu'en 2011 des mesurette ont été prises, 39000 euros dépensés en 2011 !

Après un rappel à l'ordre de la Préfecture, un programme d'action pour la période 2012-2017 a été enfin mis en place, en contractualisation avec l'Agence de l'eau : un budget de 16 millions d'euros (AELB (50%) CCPG (30%)), assainissement collectif de la CCPG, 7 agents ont été embauchés, réhabilitation des mauvais raccordements, amélioration de l'auto-surveillance, réduction des eaux claires parasites, réduction des délais de travaux si les risques sanitaires sont importants, etc...

La politique de la carotte et du bâton près des particuliers à l'origine d'un point noir est menée. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) aide financièrement les propriétaires, un pouvoir de police et de contrôle est assuré.

Après traitement des dysfonctionnements, il faut une vigilance constante car il n'y a rien d'acquis

2) La lutte contre l'eutrophisation des eaux littorales et marines (algues vertes)

Exemple de la baie de Saint-Brieuc où a été mis en œuvre :

- Une connaissance partagée des espaces stratégiques avec restitution aux agriculteurs
- La formalisation des engagements dans une charte individuelle évolutive (pour se donner du temps) dans les modalités de changement des conditions d'exploitation

Un participant a souligné une prolifération accrue des algues rouges en Bretagne sud et sur la presqu'île de Rhuys :on a du mal à connaître leur mode de fonctionnement même si leur origine vient également de l'enrichissement du milieu(azote, phosphore) allié peut-être à un rehaussement de la température de l'eau

3) La gestion de la ressource en eau (notamment au plan quantitatif)

Réduire les prélèvements sur les ressources en eau par des actions sur la consommation d'eau potable et industrielle ainsi que sur les pertes en eau dans les réseaux d'alimentation

4) La restauration de la morphologie des masses d'eau côtières (fonctionnement des rivières)

Synergie d'action entre le Conservatoire du Littoral et l'Agence de l'eau. Détermination de projets partagés après mise en charge des associations locales pour réaliser le diagnostic et proposer le plan d'action. Cette coopération sur un projet partagé n'intervient qu'après délibération des collectivités territoriales pour déterminer le périmètre. En cours actuellement la réalisation d'un important projet sur les marais de Moustierlin à Fouesnant(29)

5) La diminution des macropolluants et substances dangereuses issues des activités côtières (lutte contre la pollution des eaux et des sédiments dans les ports par ex.)

Qualité des eaux de baignade : la directive 2006-7-CE est applicable depuis le 1^{er} janvier 2013 : les nouveaux seuils sont divisés par 4 ! et pourraient entraîner des risques de fermetures de plages.

Nécessité d'un plan de gestion environnemental portuaire : ce diagnostic constitue la description de l'espace portuaire sous tous ses aspects (physique, contexte, environnement, usages et pratiques, qualité des eaux, zones conchylicoles et pêches à pied...)

Alors que la réglementation qui les concernent est peu contraignante et compte-tenu des pollutions qu'elles peuvent créer, **les aires de carénages** devraient répondre à la réglementation des « installations classées ».Il convient de veiller à la bonne gestion des aires de carénage

6) La gouvernance, l'amélioration des connaissances et l'éducation à l'environnement

Prise en compte des enjeux littoraux dans un SAGE : un groupe de travail spécifiquement « Mer et Littoral » peut-être trop confiné car c'est un sujet transversal ; du fait du lien terre-mer privilégier des groupes de travail dont les thèmes seraient

- Qualité des eaux et satisfaction des usages tributaires (biodiversité, espèces invasives...)
- Qualité des milieux
- Dispositif des ressources/inondations

Nécessité de mettre en place un tableau de bord avec des indicateurs afin de suivre la réalisation des objectifs d'amélioration des eaux **au niveau bactériologique** : d'ici 2015 B+ pour les fousseurs (A en 2021) et A pour les autres

au regard de l'eutrophisation : d'ici 2021 concentration moyenne en nitrates de 22mg/l soit une baisse de 30%.

Participations de l'agence de l'eau à l'amélioration de la connaissance sur le volet littoral : besoins de l'agence

- Définir des priorités : faire un bon diagnostic à l'aide de réseaux de mesure, mettre en évidence et suivre les problèmes littoraux, répondre à la réglementation
- Proposer des outils, des solutions et des aménagements : réalisation d'études pour connaître le mode de développement des dysfonctionnements
- Consulter les partenaires, le public ; se rapporter à l'Europe : communiquer, vulgariser (plaquettes) , sensibiliser.